



DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 18 février 2014 à 19 h 45 heures, le bureau du conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni au SDIS sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Nombre de membres en exercice : 5.

Membres présents : Mesdames Monique Aliès et Sylvie Lopez, Messieurs Jean-Claude Anglars, Fernand Nicolau.

Membres absents ou excusés : Monsieur Serge Roques.

Date de convocation : 5 février 2014.

2 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT

Vu le rapport n° 2.

Considérant que la société PLD Propreté avec laquelle le SDIS a conclu des marchés n° 2013/27210/008 ayant pris effet le 1^{er} janvier 2014, pour l'entretien d'une partie de ses sites, nous a informé que son fond de commerce est placé à cette date en location gérance au sein d'une nouvelle société PLD Garonne.

Considérant par ailleurs que les modifications affectant la personne titulaire d'un marché doivent donner lieu à avenant de transfert

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le bureau du conseil d'administration, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie :

- se prononce favorablement sur la conclusion de cet avenant de transfert au profit de la société PLD Garonne avec effet au 1^{er} janvier 2014,
- autorise le président à le négocier et à le signer ainsi que tous actes en portant exécution et/ou modification.

Fait à Rodez, le

21 FEV. 2014

Le Président,


Jean-Claude Anglars